



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55 481 01 0000 00 00 Általános rendszergazda

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Administrateur systèmes général

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- au cours de son travail, utiliser les outils informatiques de pointe ;
- exercer des activités liées à l'organisation du travail ;
- agir de façon à respecter l'environnement ;
- respecter et appliquer les réglementations de sécurité de travail ;
- utiliser une langue étrangère (usage spécialisé) pour accomplir ses tâches ;
- contribuer aux devoirs économiques liés à son activité ;
- participer à la conception des projets ;
- lire, utiliser et compiler des documentations techniques ;
- se préparer aux opérations de travail ;
- installer, configurer, vérifier et moderniser des systèmes réseaux LAN/WLAN ;
- opérer les éléments hardware liés aux réseaux LAN/WLAN ;
- opérer les systèmes d'exploitation LAN/WLAN ;
- opérer des logiciels LAN/WLAN côté-serveur et côté-client ;
- assurer la protection et le développement des systèmes LAN/WLAN.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3139 Autres métiers informatiques

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Economie et du Transport (GKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.	
Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualifications professionnelles de niveau supérieur se basant sur un examen de baccalauréat. Code ISCED97: 4CV	Echelle de notation/Exigences aux examens Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100% très bien (5) 71-80% bien (4) 61-70% moyen (3) 51-60% passable (2) 0-50% insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
Mention de série du certificat: PT K son numéro d'ordre: 123456	1180-06 Organisation moderne du travail	100%
	1190-06 Connaissances techniques de base	100%
	1191-06 Installation et configuration de systèmes réseaux	100%
	1192-06 Opération de systèmes réseaux	100%
	1181-06 Gestion de projets et gestion économique	100%
Date de délivrance du certificat: 2015.01.15	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%
	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5
Accès au niveau d'éducation/formation suivant A l'enseignement supérieur	Accords internationaux	
Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)		
Base légale Loi LXXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 15/2008 (3/04) du Ministère des Municipalités et de l'Aménagement du territoire sur les exigences professionnelles et d'examen.		

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans
Niveau d'entrée requis: Baccalauréat Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2015.01.15		CACHET